



**Printemps  
des voisins**

**À déposer à votre direction de quartier  
jusqu'au 29 avril inclus**

Bonjour ! Vous avez retiré un dossier pour organiser le Printemps des voisins dans votre quartier. Cette opération se déroule **du vendredi 20 au dimanche 22 mai** à Nantes. Après 2 années d'annulation en raison de la crise sanitaire, nous espérons que vous profiterez de cette initiative citoyenne pour vous retrouver (enfin!) entre voisins.

**VOUS** L'ORGANISATEUR  
DU REPAS DE QUARTIER

ASSOCIATION  NOM DE L'ASSOCIATION .....

PARTICULIER

RESPONSABLE DU PRINTEMPS DES VOISINS : M  Mme

PRÉNOM ..... NOM .....

ADRESSE .....

CODE POSTAL ..... VILLE .....

TÉL. .... N° DE MOBILE .....

E-MAIL .....

**FACULTATIF - POUR MIEUX VOUS CONNAÎTRE**

Est-ce votre première organisation de repas de quartier ? OUI  NON

Acceptez-vous d'être contacté par la presse locale pour un reportage ? OUI  NON

**À REMPLIR PAR VOTRE DIRECTION DE QUARTIER**

Quartier .....

Microquartier .....

N° du quartier .....

Nom et prénom du référent .....

Tél. ....

Mobile .....

Mail .....

**JOUR DE LA MANIFESTATION**

.....

**N° DOSSIER** .....

**N° ESABORA** .....

**DATE DE L'ENREGISTREMENT**

.....

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au dispositif annuel « Printemps des Voisins ». Les destinataires de ces données sont les agents habilités des directions de quartiers, de la tranquillité publique, de l'information et de la relation au citoyen et des services techniques de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au 02 40 41 90 00. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

# Votre repas de quartier

## À chacun d'inventer son Printemps des voisins !

- Vous êtes un nouvel arrivant et vous souhaitez faire connaissance avec votre voisinage ?
- Vous souhaitez apporter votre touche à l'animation de votre quartier, de votre rue, de votre immeuble, de votre impasse... et partager un moment de convivialité avec vos voisins ?
- Vous souhaitez perpétuer la tradition de repas de rue existante dans votre quartier et cette année... c'est à vous de jouer !

**Déjeuner, pique-nique, goûter, apéritif dinatoire, dîner... À vous de choisir votre formule gratuite et de l'organiser entre 11h et 23h.**

### VOTRE PROJET

DATE DE LA MANIFESTATION .....	NOMBRE DE VOISINS ATTENDUS : .....
HORAIRES : DE ..... H..... À ..... H..... <i>(maximum 23h)</i>	MERCI DE DÉCRIRE EN QUELQUES LIGNES VOTRE PROJET. AVEZ-VOUS PRÉVU DES ANIMATIONS PARTICULIÈRES ?
ADRESSE DE LA MANIFESTATION .....	.....
.....	.....
Merci de cocher la case correspondante :	.....
RUE* <input type="checkbox"/> IMPASSE* <input type="checkbox"/> PLACE* <input type="checkbox"/>	.....
SQUARE <input type="checkbox"/> VOIE PRIVÉE AVEC BARRIÈRE <input type="checkbox"/>	.....
VOIE PRIVÉE SANS BARRIÈRE* <input type="checkbox"/>	.....
COUR D'IMMEUBLE <input type="checkbox"/> AUTRES <input type="checkbox"/>	.....
INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES : .....	.....
.....	.....
.....	.....

*\* Pensez à demander un arrêté de stationnement et/ou de circulation (rubrique règle de sécurité).*

**À noter :** pour le bon déroulement de votre manifestation, il est fortement conseillé, dans la mesure du possible, de privilégier les espaces publics non circulés.

**Vous êtes locataire d'un logement social :**  OUI  NON

MERCI DE NOUS INDICER SOUS FORME DE PLAN L'IMPLANTATION DE VOTRE MANIFESTATION ET SON EMPRISE SUR L'ESPACE PUBLIC.

La Ville de Nantes vous accompagne pour organiser votre Printemps des voisins : utilisation d'une voie de circulation, mesures de sécurité, mise à disposition d'invitations et d'affichettes... Votre direction de quartier est votre interlocutrice principale. Elle vous accompagne tout au long de votre démarche pour la mise en œuvre de votre repas de quartier. À vous d'inventer le reste !

### ► AIDE MATÉRIELLE

Je souhaite demander le soutien logistique des services de la Ville de Nantes (tables et chaises). Ces mobiliers sont attribués prioritairement aux organisateurs et organisatrices résidant en immeubles et/ou locataires d'un logement social.

Dans la limite des stocks disponibles, vous pouvez réserver :

**KIT A** : 5 tables et 50 chaises

**KIT B** : 2 tables et 25 chaises

#### Important :

- Aucun stockage ne pourra avoir lieu sur l'espace public. Vous devrez prévoir un lieu sécurisé et situé en rez-de-chaussée.
- Votre responsabilité est engagée. En cas de dégradation ou de perte du matériel prêté, le service Fêtes, Manifestations et Logistique pourra vous demander d'en rembourser la valeur tel que prévu par la délibération n°47 du conseil municipal du 17 décembre 2021.
- La livraison du matériel est possible du lundi au vendredi de 8h à 11h30 et de 13h30 à 16h. Le matériel n'est ni livré ni récupéré le week-end.

#### PERSONNE RESPONSABLE DU MATÉRIEL MIS À DISPOSITION ET CHARGÉE DE LE RÉCEPTIONNER

NOM .....

PRÉNOM .....

TÉL. FIXE .....

TÉL. MOBILE (obligatoire) .....

e-mail .....

#### ADRESSE DE LIVRAISON DU MATÉRIEL ET DE SON STOCKAGE

ADRESSE COMPLÈTE : .....

.....

.....

COMMENTAIRES : .....

.....

.....

### ► RÈGLES DE SÉCURITÉ

Pour le bon déroulement et la sécurité de votre manifestation, vous avez la possibilité de demander aux services de Nantes Métropole de délivrer un arrêté provisoire d'interdiction de stationnement et/ou de circulation. Après étude de votre demande, vous recevrez par courrier l'arrêté pour accord.

#### OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC

JE DEMANDE UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC

**À noter :** cette demande ne concerne pas les squares publics, les voies privées avec barrière, les espaces non circulés, les espaces en pied d'immeuble locatif et privé.

J'INDIQUE LA DATE ET LES HORAIRES D'OCCUPATION DE LA VOIE

LE ..... DE ..... H ..... À ..... H .....  
(maximum minuit)

#### MESURE DE CIRCULATION

JE DEMANDE UN ARRÊTÉ PROVISOIRE D'INTERDICTION DE CIRCULATION

NOM DE LA RUE / IMPASSE / PLACE .....

.....

DU N° ..... AU N° .....

TOUTE LA RUE  DE ..... H ..... À ..... H .....  
(maximum minuit)

**Important :** en tant qu'organisateur, vous devrez assurer la charge de la sécurité générale du site affecté à la manifestation.

MERCI D'INDIQUER LE NOMBRE DE PERSONNES MOBILISÉES : .....

#### MESURE DE STATIONNEMENT

JE DEMANDE UN ARRÊTÉ PROVISOIRE D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT

NOM DE LA RUE / IMPASSE / PLACE .....

.....

DU N° ..... AU N° .....

TOUTE LA RUE  DE ..... H ..... À ..... H .....  
(maximum minuit)

### ► INVITEZ VOS VOISINS !

Informez vos voisins de la tenue de votre repas de quartier. Une fois votre dossier de manifestation déposé, votre direction de quartier vous remettra invitations et affichettes selon vos besoins.



Vous serez contacté par le service Fêtes, Manifestations et Logistique environ 48 heures avant l'événement afin de confirmer lieu et date de livraison du matériel. En tant qu'organisateur, vous (ou un de vos voisins) devez impérativement être présent lors de la livraison et de la reprise du matériel (ne pas laisser les clés dans un lieu public !).

# Mémento de l'organisateur

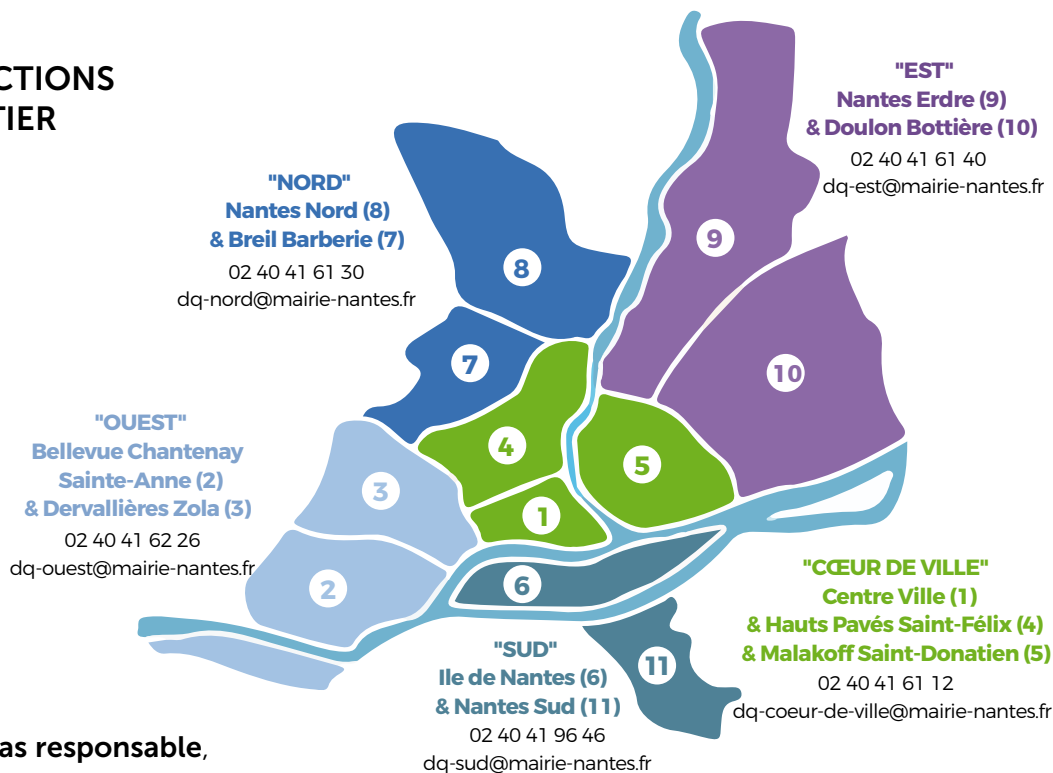
Vous venez de remplir votre dossier de manifestation pour l'organisation d'un repas de quartier. Ce dossier est à retourner **jusqu'au 29 avril inclus\*** à votre direction de quartier.

\* tout dossier déposé après le 29 avril 2022 ne pourra pas être pris en compte.

## VOUS VOUS ENGAGEZ À :

- Prendre en charge la sécurité générale sur le site pendant toute la durée de la manifestation, dans le cas d'un repas de quartier sur une zone circulée.
- Éviter tout bruit pouvant gêner le voisinage après 23h.
- Ne pas installer de sonorisation.
- Ne pas laisser de déchets sur l'espace public : vous pouvez utiliser comme d'habitude vos poubelles individuelles respectives.
- Ne pas installer d'aménagement sur la chaussée circulée pouvant rendre difficile l'intervention des secours.
- Ne pas organiser de barbecue ou installer du matériel de cuisson sur la voie publique.
- Prévoir de stocker le matériel municipal dans un local fermé à clef et situé en rez-de-chaussée.
- Prévenir impérativement votre direction de quartier en cas d'annulation de votre Printemps des Voisins (météo défavorable).
- Respecter les consignes sanitaires en vigueur.

## VOS DIRECTIONS DE QUARTIER



Pour un **repas responsable**, pensez à apporter vos verres, assiettes et couverts !

### Nous contacter

Par courrier postal Hôtel de Ville de Nantes  
2 rue de l'Hôtel de Ville - 44094 Nantes Cedex 1  
Accueil du public 29 rue de Strasbourg - 44000 Nantes